



ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES MARCHÉS
FINANCIERS

LES PROFESSIONNELS DE LA BOURSE & DE LA FINANCE

Observatoire des Métiers

Comme chaque année, l'Observatoire des métiers a analysé les évolutions quantitatives et qualitatives de l'emploi dans la Profession.

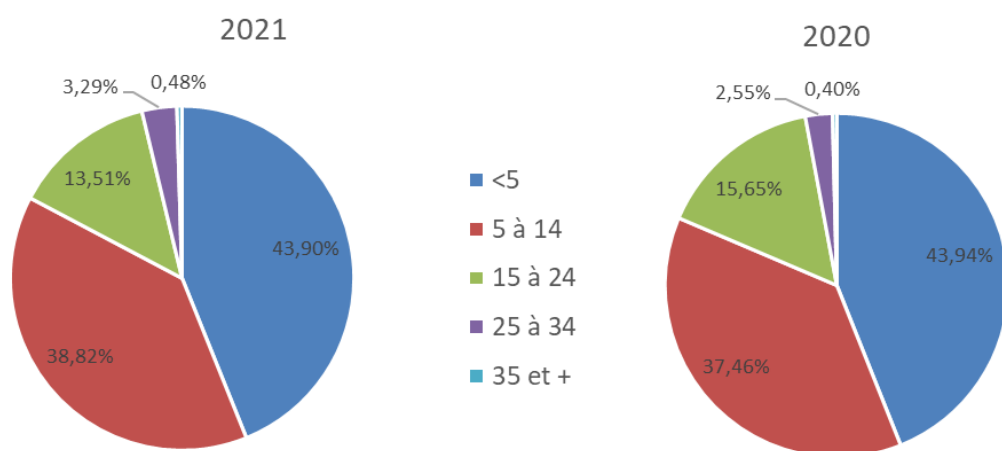
Sa réunion du 30 mars 2023 a permis l'examen des informations recueillies auprès des entreprises adhérentes de l'AMAFI assujetties à la Convention collective des activités de marchés financiers, au titre de l'année 2021.

2023

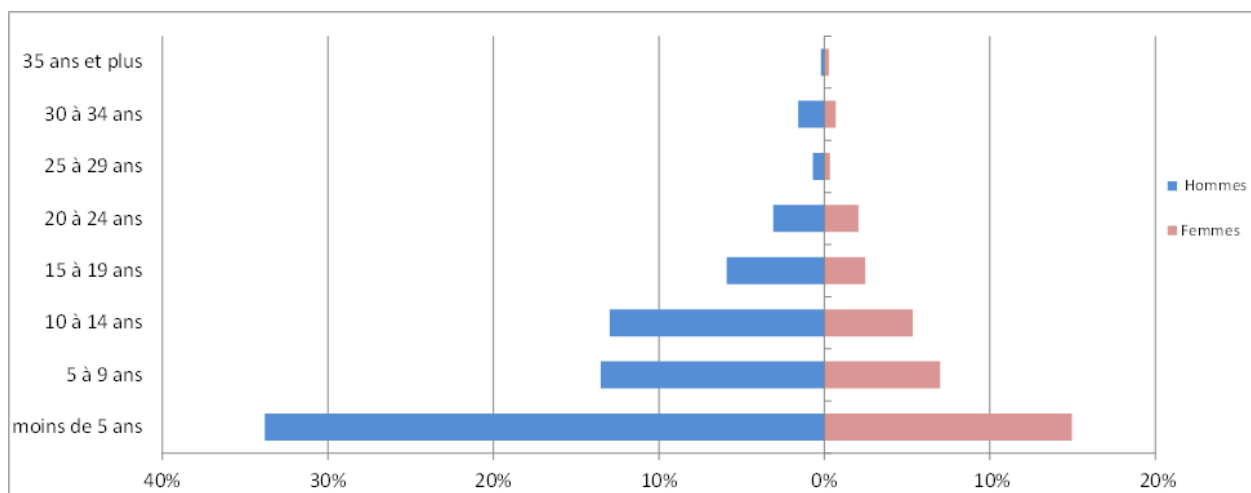
Le périmètre des sociétés répondant au questionnaire varie d'une année sur l'autre, relativisant les comparaisons chiffrées. L'étude 2021 a porté sur 19 sociétés, représentant 1 458 salariés au 31 décembre 2021 contre 23 sociétés représentant 2 240 salariés au 31 décembre 2020.

Ancienneté

Les tranches des moins de 5 ans d'ancienneté et celles de 5 à 14 ans représentent à elles seules près de 82,72 % des effectifs, signe que la profession continue à se renouveler, tout en réussissant à fidéliser les collaborateurs. Cette tendance est également visible sur une période de 18 ans, entre 2004 et 2021.



L'ancienneté moyenne en 2021 est de 7,81 années contre 8,12 années en 2020

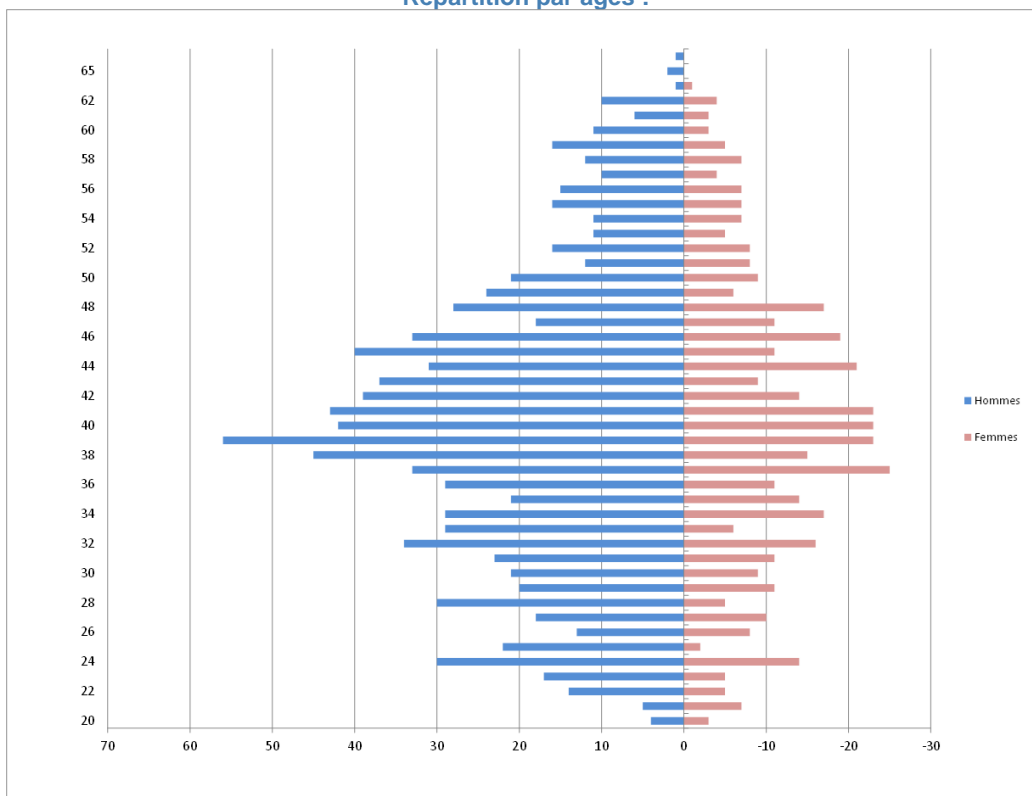


Age

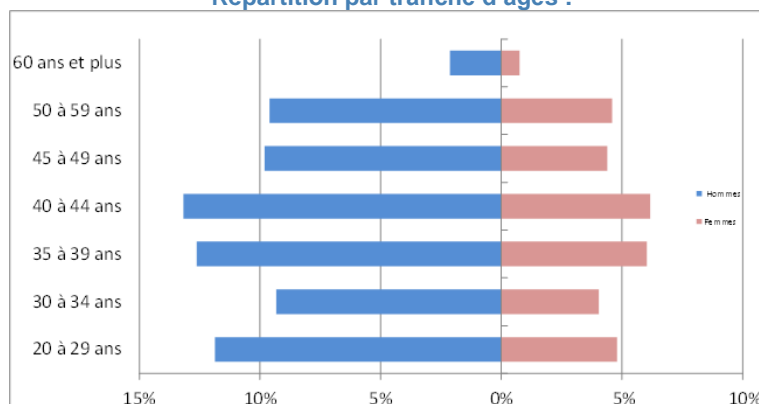
La répartition entre les tranches d'âge est sensiblement la même que l'année dernière, avec une tranche des 30-39 ans représentant un peu plus de 32,03% des effectifs et celle des 40-49 ans un peu plus de 33,54%. Sur une période de 18 ans, entre 2004 et 2021, on constate un vieillissement global de la branche, la part de la tranche des 30-39 ans ayant diminué et celle des tranches des plus de 40 ans ayant augmentée, passant d'un peu plus de 35% des effectifs en 2004 à près de 50,62% en 2021.

L'âge moyen dans la profession en 2021 est de 39,87 ans contre 40,59 ans en 2020.

Répartition par âges :

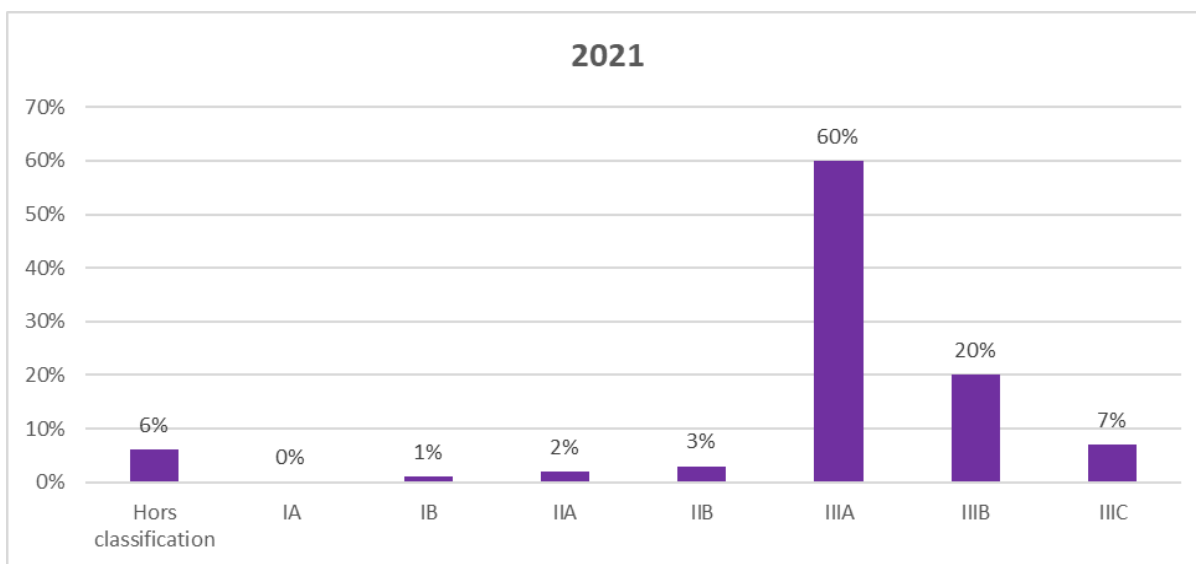


Répartition par tranche d'âges :



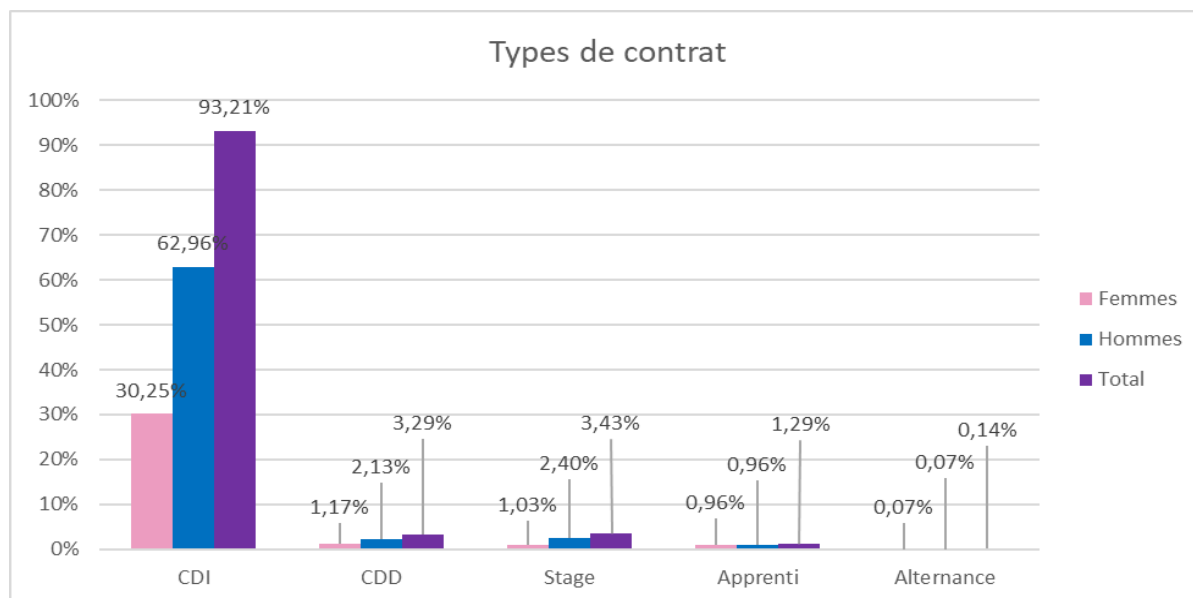
Niveau de qualification

Les effectifs cadres de la profession sont toujours aussi importants, représentant 87% des effectifs totaux, les salariés de la catégorie III.A représentant à eux seuls 60% des effectifs.



Type de contrat de travail

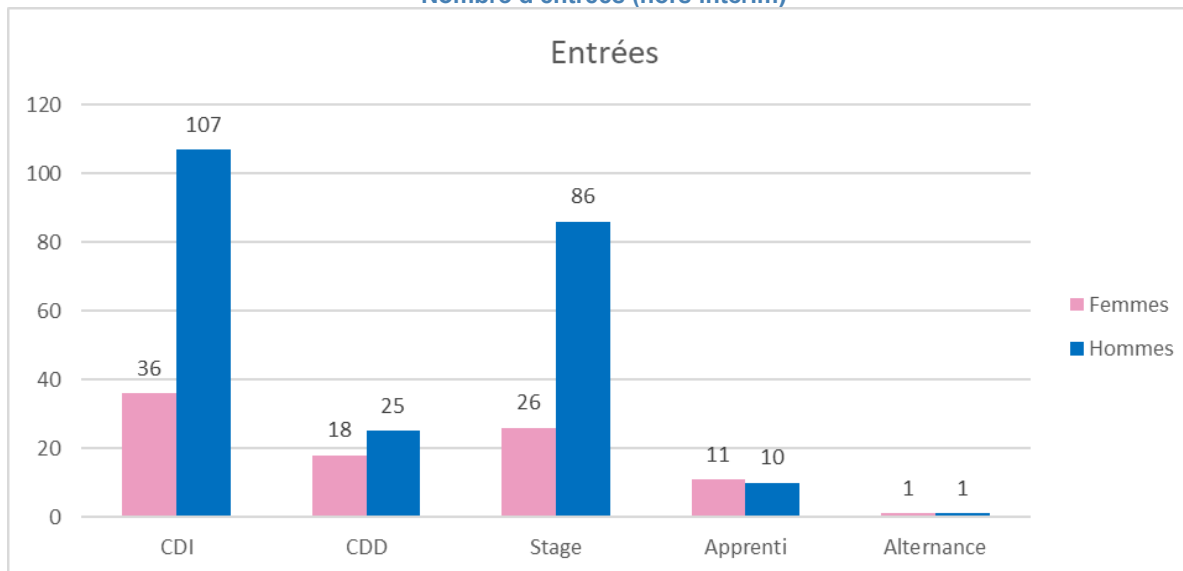
La quasi-totalité des effectifs est employée en CDI (93,21 % des effectifs totaux), les conventions de stage arrivant en deuxième position dans les types de contrats (3,43% des effectifs totaux).



Entrées et Sorties

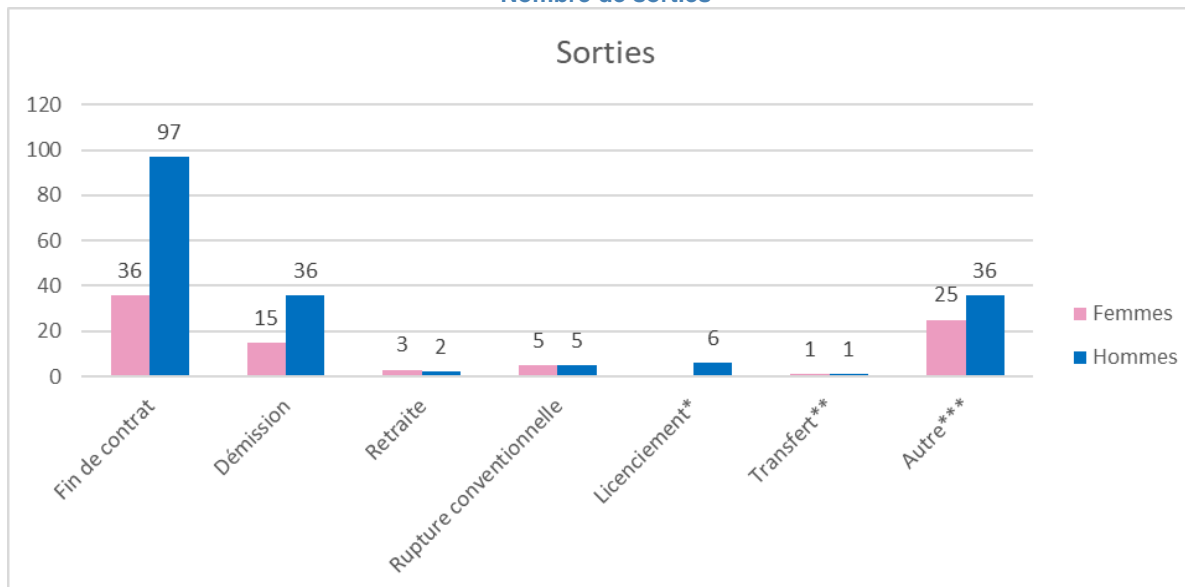
Il est constaté que le nombre d'entrées est en hausse par rapport à celui des sorties sur l'année (329 vs 268).

Nombre d'entrées (hors intérim)



Hors fin de contrat, les démissions restent la première cause de sortie, comme les années précédentes.

Nombre de sorties



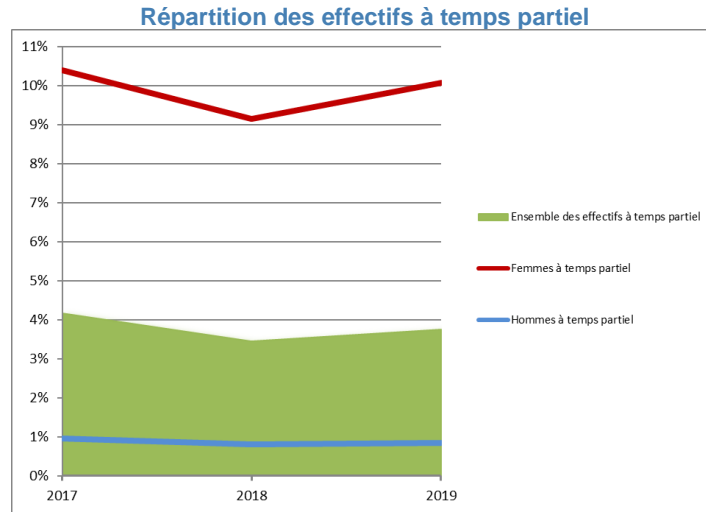
* y compris négociés

** fusions, mutations

*** rupture de la période d'essai, mobilité, décès

Durée du travail

Les salariés travaillent majoritairement à plein temps (96,25% des effectifs totaux), ceux travaillant à temps partiel étant principalement des femmes. Par ailleurs, les congés supérieurs à 6 mois restent très peu demandés.

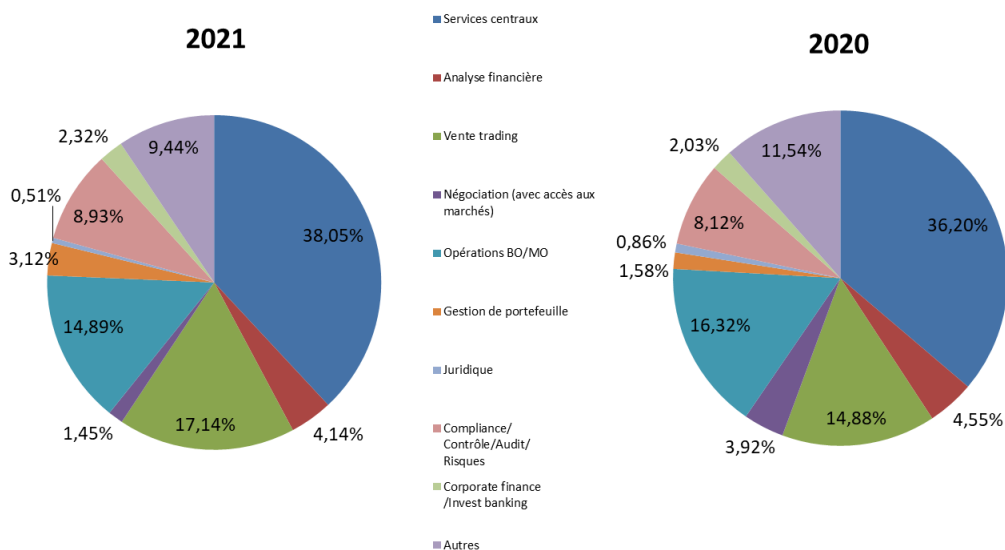


Métiers

La répartition des effectifs entre les différents métiers fait notamment apparaître une diminution des services d'opérations BO/MO, ainsi que des services d'analyse financière, en revanche, les services de ventes trading ont augmentés.

En outre, les services centraux, la gestion de portefeuille, progressent, la négociation, diminue et les fonctions de compliance / contrôle / risques et corporate finance restent sensiblement égales.

On note que sur 18 ans la négociation avec accès aux marchés a subi une forte chute (1,45% en 2021 contre 10,84% en 2004).



Formation

Le financement de la formation est supérieur à l'année dernière (0,69%) avec 0,776% en moyenne de la masse salariale est consacré à la formation professionnelle continue.

Alternance

En 2021, dans les 18 entreprises ayant répondu, il a été conclu 26 contrats de professionnalisation et 70 contrats d'apprentissage, pour des diplômés très majoritairement de niveau MASTER au minimum.

Aménagement du temps de travail

Les données recueillies montrent toujours une grande variété dans la profession en termes d'organisation du travail, la seule mesure largement répandue étant la conclusion de conventions de forfait en jours avec les cadres (dans 89% des entreprises ayant répondu).

Accidents du travail

Il est constaté une diminution du nombre d'accidents du travail (0,56% des effectifs contre 0,85% en 2020), y compris dans les trajets domicile-travail (0% en 2021, 0.09% en 2020).

